

Table des matières

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES	1
Période : 1856-1872	1
Période : 1872-1900	3
Période : 1902-1924	6
Période : 1926-1950	9
Période : 1936-1946	11
Période : 1947-1957	13
Période : 1957 à 1970	14
Période : 1970 à 1986	15

ESSAI HISTORIQUE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTMARC-SUR-RICHELIEU

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Rapport : notes de recherche

Période : 1856-1872

Nous avons vu qu'en 1855, monsieur John Fraser De Berry avait été élu premier maire de la municipalité. Mais, lors de la réunion du lundi 7 juillet 1856, vu ses absences prolongées, le conseil nomme à la mairie monsieur Cléophas Leroux.

Je n'ai pas relevé de rapport d'élection en 1857. Le lundi 25 janvier 1858, une réunion spéciale est tenue pour les élections des membres du conseil. Monsieur John Fraser agit comme président d'élection.

La période de mise en candidature étant terminée, le président d'élection déclare élus messieurs André Langevin, Xavier Benoit, Joseph Jeannotte, Marc Ducharme, Clovis Malaut, Michel Ducharme et Xavier Messier. Les conseillers élisent monsieur Clovis Malaut à la mairie.

On retrouve la prochaine élection en 1860. Donc, avant 1873, pendant une certaine période, il semble que les élections se tiennent à tous les deux ans pour tous les membres du conseil et cette assemblée de mise en candidature se tient en janvier de chaque année d'élection.

Le lundi 9 janvier 1860, c'est jour d'élection. Monsieur Clovis Maleault, ancien maire, préside ladite élection. À la réunion du lundi 16 janvier 1860, les conseillers élus élisent à la mairie monsieur Christophe Préfontaine.

Le maire est d'office président d'élection

Lundi 13 janvier 1862, jour d'élection présidé par monsieur Christophe Préfontaine, jusqu'à ce jour, il semble que le maire est d'office président d'élection. Les conseillers élus, à la réunion du lundi 20 janvier 1862, sont réunis pour l'élection du maire. Monsieur Thadé Dufort est nommé maire sur dissidence, trois conseillers ont voté pour monsieur Xavier Bertrand et quatre pour Monsieur Dufort.

Première inscription aux livres

C'est en 1864 que pour la première fois le livre des procès-verbaux contient les mises en candidatures. La réunion de mises en candidatures est tenue le lundi 11 janvier et le maire, monsieur Bruno Guyon est nommé à la réunion du mardi 19 janvier.

Le lundi 8 janvier 1866, la municipalité connaît sa première élection très contestée. Le président d'élection, monsieur Bruno Guyon, fait face à un très grand nombre d'électeurs tel qu'il est mentionné dans le rapport.

La mise en nomination est faite en groupe de plusieurs conseillers.

On propose en lieu et place un autre groupe de plusieurs candidats

Il semble que si nécessaire, l'élection avait lieu durant la réunion des mises en nominations.

Il est difficile de se choisir un maire

À la réunion du conseil suivante de celle de la mise en candidature, tenue le lundi 15 janvier 1866, on propose messieurs Clovis Malo et Olivier Loïselle comme maire. Le vote s'exécute et trois conseillers votent pour et 3 contre. La résolution n'est pas acceptée.

En conséquence, on nomme un président temporaire, monsieur Flavien Vary. Encore une fois, pour la nomination de ce président, le vote s'exécute et 4 conseillers votent pour monsieur Vary, un contre

Le président Vary demande une résolution pour l'élection du maire. On propose monsieur Olivier Loïselle comme maire. Le vote s'exécute. Quatre conseillers votent pour, 1 contre. Monsieur Loïselle refuse la fonction de maire.

Jeudi 18 octobre 1866, une nouvelle élection est tenue.

Nomination du président d'élection par le registrateur

Monsieur A. Geoffrion, registrateur du comté de Verchères, nomme monsieur Olivier Loïselle comme président d'élection. C'est la première fois qu'un président d'élection est nommé par un intervenant externe du conseil.

Les affichages sont faits à la porte de l'église et à la porte du magasin de H. « Desmarait », marchand.

Vu que le nombre de candidats dépasse les besoins, le président, ouvre un bureau de vote (groupe dans le texte) et procède à l'enregistrement des votes. Le nom de la personne qui se présente devant le président d'élection est inscrit dans le registre. Le secrétaire d'élection indique le vote de cette personne.

À la réunion du lundi 5 novembre 1866, le conseil nomme monsieur Olivier Loïselle maire.

La cour s'est prononcée

Le mardi 11 décembre 1866, le conseil prend connaissance d'un rapport mentionnant que le premier octobre dernier (1866), la cour de circuit du comté de Verchères a déclaré nulle l'élection des conseillers. La date de cette élection n'est pas précisée, mais on suppose que c'est celle du 8 janvier 1866, vu que la dernière a été tenue le 18 octobre 1866, après la décision de ladite cour.

En conséquence, le conseil ratifie tous les procès-verbaux, règlements, résolutions, etc.

Demande l'aide d'un procureur

Vu que l'élection des conseillers peut être contestée, il est résolu de nommer la firme d'avocat Xavier Dorion & Geoffrion pour défendre la contestation ou toutes autres causes. Décision homologuée le lundi 21 janvier 1867.

Le lundi 18 février 1867, le conseil nomme un nouveau conseiller, monsieur. Michel Ducharme. Il remplace monsieur Magloire Dansereau absent de cette province depuis deux mois.

En 1868, je n'ai pas relevé de rapport d'élection, mais le mercredi 22 janvier 1868, le conseil nomme monsieur Marc Édouard Ducharme à la mairie. Cette nomination a été votée sur dissidence. Deux conseillers ont voté pour monsieur Olivier Loïselle et trois pour monsieur Ducharme.

Le lundi 10 janvier 1870, les membres du conseil sont élus par acclamation. Lundi 17 janvier 1870, le conseil nomme monsieur Clovis Malo à la mairie. Le jeudi 22 décembre 1870, monsieur Malo est nommé président de la prochaine élection.

L'année 1872 est une année exceptionnelle pour les élections municipales de la paroisse de Saint-Marc. En effet, il y a de l'opposition à tous les postes, sauf un.

Période : 1872-1900

Donc le lundi 8 janvier 1872, monsieur Clovis Malo, ancien maire, préside une journée d'élection.

Le président procède ainsi poste par poste.

À la réunion du lundi 22 janvier 1872, les membres du conseil nomment monsieur Damien Fontaine président de la réunion. Par la suite, le conseil nomme monsieur Adjuteur Dufort maire.

Un maire perd ses qualités d'électeurs

Ayant perdu ses qualités d'électeurs, vu qu'il n'est plus propriétaire, le maire donne sa démission à la réunion du lundi 3 juin 1872. En conséquence, le conseil nomme monsieur Narcisse Noël comme promaire. C'est la première fois que cette appellation est notée dans les procès-verbaux.

Mais le lundi 10 juin 1872, le conseil nomme monsieur Cyrille Richer à la mairie et en profite pour nommer quelques officiers. Il nomme le nouveau maire comme président de la prochaine élection.

La loi sur les élections change

La loi municipale concernant les élections ayant changé, le conseil procède à un tirage au sort pour connaître quels conseillers seront sortants de fonction. Le sort choisit messieurs Narcisse Noël et Olivier Loïsele. À la prochaine élection, le conseil n'est plus élu en totalité, mais en partie seulement.

En considération de la nouvelle loi sur les élections, lundi 13 janvier 1873 est un jour d'élection de deux conseillers. C'est la première élection d'une partie du conseil.

Il n'y a aucune contestation à cette élection

Le lundi 3 février 1873, les membres du conseil nomment monsieur Damien Fontaine président de la réunion. Par la suite, le conseil nomme monsieur Cyrille Richer à la mairie.

Le conseil doit choisir deux conseillers sortants de fonction pour la prochaine élection. Il procède par tirage au sort à sa réunion du mercredi 24 décembre 1873.

Le lundi 12 janvier 1874 est un jour d'élection pour deux conseillers. C'est la première fois que l'assemblée de mises en nominations sera présidée par le secrétaire de la municipalité, Monsieur Charles Robert.

Lors de l'assemblée de l'élection, un poste de conseiller est contesté et le président ouvre un bureau de vote, séance tenante. Les électeurs présents doivent se prononcer et voter pour élire un conseiller au poste contesté. Encore une fois, le vote ne semble pas secret.

Le lundi 2 février 1874, les membres du conseil nomment monsieur Damien Fontaine président de la réunion et le conseil nomme monsieur Cyrille Richer maire.

Lundi 11 janvier 1875 est un jour d'élection présidé par le secrétaire. C'est l'élection pour pourvoir les postes de trois conseillers. On se rappelle que le maire est nommé par les membres du conseil.

Un poste est contesté et les électeurs présents procèdent au vote.

Le vendredi 12 février 1875, les membres du conseil nomment monsieur Charles Blanchard président de la réunion et le conseil nomme monsieur Cyrille Richer maire.

Le calme électoral revient

Le calme électoral est revenu puisqu'aucune contestation n'a eu lieu durant les années 1876 et 1877, sauf pour l'élection du maire. Il en est de même pour 1878, mais

le rapport d'élection manque dans le livre des procès-verbaux. Jusqu'en 1890, tout semble se dérouler dans l'ordre en matière électorale.

Durant cette période, lundi 15 août 1881, un conseiller informe le conseil que monsieur Démarrais n'est plus propriétaire et qu'il doit quitter son siège.

Lundi 10 juillet 1882, Théodule Labonté démissionne comme conseiller puisqu'il n'a plus les qualités d'électeur.

Lundi 9 novembre 1885, une demande est adressée au conseil pour qu'un bureau de vote soit formé. On ne spécifie pas les raisons pour lesquelles ce bureau doit être ouvert. Le conseil remet sa décision, avec la recommandation que ce bureau est tenu dans un endroit où il n'y a pas d'alcool.

Le lundi 13 janvier 1890, le secrétaire étant nommé président d'élection, préside à une assemblée de mises en candidatures. Durant l'assemblée d'élections, deux postes de conseiller sont contestés. Le président d'élection ordonne sur-le-champ une élection à main levée.

Lors de l'assemblée de mise en candidature de 1893, une note dans le rapport des procès-verbaux nous informe que la réunion dure une heure seulement et qu'il y a opposition à deux postes.

Difficulté à déterminer les élus

J'ai bien vérifié dans le procès-verbal de janvier 1894 et je n'ai trouvé aucune trace d'un rapport d'élection. J'ai noté que le lundi 5 février 1894 le conseil nomme Rodrigue Desmarais maire. À partir de cette réunion, deux membres ne semblent pas avoir été élus. Sont-ils absents et ont-ils été élus ? À la réunion du lundi 12 mars 1894, deux membres sont toujours absents à la réunion. Cependant, le 2 avril 1894, le nom de Louis Senécal apparaît pour la première fois. Il prête son serment d'office durant la réunion, mais je n'ai trouvé aucune preuve de son élection.

La situation semble se régulariser en 1896. On a cependant un peu de difficulté à élire un maire à la réunion du lundi 3 février 1896. Cette réunion est présidée par monsieur Louis Senécal, fils. En effet, monsieur Damase Langevin est élu maire sur dissidence. Monsieur Langevin refuse la fonction. Il ne sait ni lire ni écrire, suffisamment.

Une nouvelle résolution est votée sur dissidence à l'effet de nommer monsieur Louis Senécal et d'accepter la demande de monsieur Langevin. Un amendement à la résolution est appuyé et le conseil vote à voix égales. Le président de l'assemblée vote pour lui-même et est élu à la charge de maire. Jusqu'à l'année 1900, les élections m'apparaissent s'être déroulées normalement.

Période : 1902-1924

On nomme le maire en son absence

Le 10 février 1902, le conseil nomme Monsieur, Panthaléon Jeannotte à la mairie. Monsieur Jeannotte étant absent, la réunion est présidée par Monsieur Alphonse Archambault.

Encore absent, un nouveau maire est nommé

Le 17 février 1902, une nouvelle réunion du conseil est tenue et considérant l'absence de Monsieur Jeannotte on décide d'élire un nouveau maire. Monsieur Alphonse Archambault préside l'assemblée et demande aux membres du conseil d'élire un nouveau membre. Sur dissidence, Monsieur Archambault est nommé maire. Les voix étant égales, monsieur Archambault vote pour lui-même et se proclame élu.

Deux maires en même temps, c'est trop

Le 20 mars 1902, Messieurs Panthaléon Jeannotte et Alphonse Archambault réclament la présidence sous prétexte qu'ils ont été tous les deux nommés maires de cette municipalité.

On se nomme soi-même

La réunion est présidée par Monsieur Jeannotte. Il est proposé que la résolution du 10 février dernier soit maintenue, savoir que Monsieur Jeannotte est nommé maire du conseil. Les membres du conseil demandent le vote. Comme le vote est à égalité, Monsieur Jeannotte, président de la réunion, vote pour lui-même et se proclame maire.

Le 2 février 1903, monsieur Alphonse Archambault est élu maire par le conseil.

Beaucoup de candidats

Le 9 janvier 1905, on procède à l'élection de trois conseillers. À la clôture de l'assemblée de mise en candidature, 12 candidats se retrouvent en élection. On propose même des groupes de candidats contre d'autres groupes. Un candidat retire sa nomination et Antoine Gatien est élu. À la fin, l'élection porte sur quatre candidats. Le vote se résume comme suit : Rodolphe Préfontaine récolte 13 votes, Alexandre Lavallée 4, Magloire Noël 13 et Michel Moreau 4. Messieurs Préfontaine et Noël sont déclarés élus.

Président d'élection remis à l'ordre

Le 7 janvier 1906, une assemblée de mise en nomination est tenue et présidée par le secrétaire. Le président demande les mises en candidatures. Durant l'assemblée, des électeurs protestent mentionnant au président que la résolution de la clôture de la mise

en nomination doit être proposée vu qu'une heure s'est écoulée depuis le début de l'assemblée. D'autres propositions font suite à la clôture de l'assemblée. Des électeurs demandent la tenue d'un bureau de vote. Le président d'élection demande un vote sur cette proposition. Il est alors procédé à l'enregistrement des votes sur une liste à cet effet. Quarante-trois votes sont inscrits.

L'assemblée a pour objet d'élire deux conseillers dont le mandat est terminé. Quatre candidats sont mis en nomination.

À 16 h, le président demande l'ajournement de l'assemblée pour la reprendre le 9 janvier 1906, 10 h. Selon le procès-verbal de l'assemblée, l'ajournement a lieu le 8 janvier 1906 au lieu du 9. Le rapport indique que le nombre de votes inscrit sur la liste durant les deux jours d'élection est de 115 votes. Messieurs William Pepin et Ludger Vary sont déclarés élus.

Il appert que le vote n'est pas secret. L'électeur se présente devant le secrétaire ou bien le président de l'élection et son vote est inscrit sur une liste.

Le 14 et 15 janvier 1907, le secrétaire, nommé président d'élection, tient deux jours d'élections pour remplacer deux conseillers dont le mandat est terminé. Les votes s'établissent comme suit :

Arsène Gatien : première journée 22. Nombre total à la deuxième journée 54

Clovis Senécal : première journée 21. Nombre total à la deuxième journée 41

Toussaint Archambault : première journée 21. Nombre total à la deuxième journée 51

Michel Moreau : première journée 21. Nombre total à la deuxième journée 66

La première journée, 43 électeurs ont voté pour un total de 112 à la fin de la deuxième journée.

Le 4 décembre 1911, on nomme Clovis Senécal comme président de la prochaine élection.

Des proposeurs non qualifiés

Le 8 janvier, Clovis Senécal préside l'assemblée de mise en candidature. Les électeurs présents demandent l'ouverture d'un bureau de vote (poll). Des électeurs s'opposent à la nomination de certains candidats vu que les proposeurs n'ont pas les qualités d'électeurs. Ces derniers retirent leurs propositions et vu qu'il n'y a que le nombre nécessaire de candidats, ces derniers sont déclarés élus par acclamation.

Le maire est maintenant élu par les électeurs

Le 10 janvier 1917, nouvelle loi électorale en vigueur. Le maire est désormais élu par les électeurs. Le mandat de tous les membres du conseil est terminé. Les candidats sont élus par acclamation vu qu'il n'y a aucune contestation des postes.

Le 5 décembre 1917, le secrétaire est nommé président pour la prochaine élection. Le secrétaire choisit au sort les trois conseillers qui doivent terminer leur mandat.

Le 3 décembre 1919, Monsieur Émile Gravelle est nommé greffier d'élection. Monsieur Gravelle réside à Belœil.

En 1921, 1922 et 1923, je n'ai trouvé aucun rapport d'élection dans les procès-verbaux. Mais il y a eu élection en 1923 vu que le secrétaire mentionne à l'assemblée du 7 février 1923 que des élections ont eu lieu les 10 et 11 janvier.

Le 5 décembre 1923, Monsieur Calixte Chagnon, aide-secrétaire, est nommé au poste de président d'élection. Lors de la même réunion, le conseil vérifie la liste électorale en ajoutant ou soustrayant des noms sur ladite liste.

Contestation des qualités d'un candidat

Le 6 mars 1924, le secrétaire procède à la lecture d'une lettre de monsieur Xavier L'heureux (fils). Cette demande s'adresse à Monsieur Oswald Richer et lui donne huit jours pour établir son cens d'éligibilité comme conseiller municipal. La mise en demeure se veut conforme à l'article 229 du code municipal.

Après délibération du conseil, Monsieur Richer est, sur-le-champ, mis en demeure et doit produire une déclaration sous serment établissant qu'il a la qualité foncière pour occuper sa charge et contenant la désignation des biens-fonds qui lui donnent telle qualité.

Le 2 avril 1924, Monsieur Oswald Richer, produit un document prouvant ses qualifications :

Province de Québec

District de Montréal

Je soussigné, Oswald Richer, de la paroisse de Saint-Marc, cultivateur, étant dument assermenté, dispose et dis ce qui suit :

Que je suis un contribuable propriétaire de ladite paroisse de Saint-Marc. Que les immeubles ci-après désignés m'appartiennent en pleine propriété pour les avoir acquis par tous titres enregistrés, savoir :

Une terre située au deuxième rang numéro 138 aux plans et aux livres de renvoi officiel de ladite paroisse, avec maison et dépendances dessus construites. À distraire, un emplacement mesurant 50 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur et bornés comme suit : en front, au chemin des 30, des côtés sud et sud-ouest au résidu dudit numéro 138 et au nord-ouest par la propriété de P. Jeannotte.

Une terre à bois située dans le grand coteau sur le troisième rang de ladite paroisse de Saint-Marc, étant une partie du lot 381 desdits plans et livres de renvoi officiel, contenant un demi-arpent de large sur 68 arpents de profondeur plus ou moins bornée comme suit :

Au nord-est par la terre de monsieur W ? Jodoin au Sud-est par celle de Louis Senécal et au Nord-ouest par celle de T. Handfield.

Période : 1926-1950

Plaintes au sujet de la liste électorale

Suivant plusieurs plaintes au sujet de la liste électorale, le 6 octobre 1926, le conseil ordonne au secrétaire de donner un avis public et privé avisant les contribuables que la liste sera révisée à un ajournement tenu le 13 du mois en cours. Lors de cette réunion, les membres du conseil ajoutent ou enlèvent des noms sur la liste électorale en révision.

Le 9 novembre 1926, une réunion est convoquée par le secrétaire pour procéder au remplacement de monsieur Joseph Larivé qui n'a plus sa résidence dans cette municipalité. Il est également résolu que monsieur Aimé Blanchard soit nommé conseiller en remplacement de monsieur Larivé.

Depuis quelques années, les assemblées de mise en candidature sont tenues le deuxième mercredi de janvier.

Le 3 octobre 1928, il est résolu de donner un avis public concernant la révision de la liste électorale. Cet avis convoque une assemblée le 10 du mois en cours. En conséquence, le conseil ajourne la présente réunion. À cette réunion, le conseil ajoute et annule des noms.

À plusieurs reprises, des candidats refusent leur poste

Le 20 février 1929, Monsieur Prosper Bissonnet refuse d'occuper la charge de membre du conseil municipal. En conséquence, Monsieur Delphis Petit est nommé conseiller.

Le 29 janvier 1930, le conseil est convoqué à une réunion spéciale à l'effet de nommer Monsieur Joseph Robert comme conseiller à la place de Joseph Fontaine qui n'a pas accepté la charge.

Le 1er octobre 1930, le conseil prend connaissance de la liste électorale concernant l'Assemblée législative de cette province. Considérant certaines plaintes des électeurs, il est résolu de retrancher à la liste des noms et d'en ajouter d'autres.

Une élection difficile

Le 13 janvier 1932, Monsieur Calixte Chagnon, président d'élection, tient une assemblée de mise en nomination. Il semble y avoir un problème lors de cette élection.

À dix heures, l'assemblée est ouverte et fermée deux heures après suivant la loi.

Les candidats en nomination sont Uldéric Denis, Jean Baptiste Noël, Léonce Moreau, Alcide Jeannotte et Alfred Charron, plus de candidats que nécessaire.

En conséquence, dans la même salle publique, le président d'élection convoque une journée d'élection le lundi 18 janvier 1932, de 8 heures du matin à six heures de l'après-midi. Je n'ai pas trouvé de rapport d'élection.

Mais à la session suivante, le 3 février 1932, sont présents à la réunion le maire, Ovide Loiselle et les conseillers Jean Baptiste Noël, Uldéric Denis, Ophni Dufort, Richard Fontaine, Alfred Charron et Alphonse Archambault, fils.

Le secrétaire informe le conseil du rapport de la dernière élection et des serments d'office des nouveaux conseillers.

On doit prouver ses qualifications

Le conseil est également informé de deux demandes écrites présentées au conseil par Aimé Blanchard et Raoul Denis mettant en demeure Messieurs Jean Baptiste Noël et Alfred Charron, deux conseillers nouvellement élus, d'avoir à établir leurs cens d'éligibilité aux charges qu'ils occupent. Comme le maire considère à juste droit que les défendeurs ont huit jours pour se justifier, il ajourne la présente session.

Contestation d'une élection

Le 1er mars 1933, le secrétaire informe le conseil que Ovide Loiselle, le requérant, lui a fait parvenir une brève de convocation et une déclaration de contestation d'élection municipale, contre Gilles Senécal, le défendeur intimé, et la corporation municipale de Saint-Marc de Cournoyer, mis en cause. Cet exemplaire de bref a été signifié au bureau de la municipalité le 14 février dernier par J. Cadieux H.C.E.S.

Le 20 juin 1933, Monsieur Ovide Loiselle préside la session puisqu'il a été proclamé maire par un jugement rendu par l'honorable juge J. A.C. Ethier de la cour de circuit de Montréal sous le no 4703 en date du 12 juin 1933 et que l'assermentation a eu lieu à Saint-Marc au bureau du secrétaire de la municipalité en date du 14 juin 1933. Le secrétaire donne la lecture du jugement, mais n'est pas inscrit au procès-verbal.

Le 2 octobre 1933, le conseil vérifie la régularité de la liste électorale et procède aux inscriptions et radiations qui ont été déposées au bureau du secrétaire-trésorier. Le conseil ajoute ou radie également les noms demandés par les contribuables présents.

Il est résolu que le conseil reconnaisse que les demandes en inscription sont faites justement. Il ordonne que les noms inscrits soient entrés sur les doubles de la liste électorale pour cette municipalité. Par la même résolution, le conseil reconnaît aussi que les demandes en radiation sont justifiées à l'exception du nom de Monsieur

Alexandre Lavallée et que les noms inscrits soient radiés des listes électorales de cette municipalité, à l'exception du nom de Monsieur Lavallée.

Encore les qualifications

Le 4 mars 1935, Monsieur Alphonse Charron met en demeure messieurs Ludovicus Malo et Ophni Dufort, deux conseillers de cette municipalité, de prouver leur cens d'éligibilité.

Le 1er avril 1935, vu que le 12 mars dernier les conseillers Ophni Dufort et Ludovicus Malo démissionnent comme conseiller, le secrétaire déclare que le 18 mars il a convoqué une assemblée extraordinaire le 21 mars et à l'heure et au jour de cette assemblée. Seuls le maire et Rosario Lacoste étant présents, il n'y a pas eu de session spéciale. Le secrétaire déclare également que le premier jour d'avril courant lesdits Ludovicus Malo et Ophni Dufort ont retiré leurs démissions comme conseiller de la municipalité.

Des déclarations assermentées ont été déposées au bureau de la municipalité par Messieurs Ophni Dufort et Ludovicus Malo. Ces déclarations prouvent qu'ils ont les qualités requises pour occuper leur fonction.

Période : 1936-1946

Le 22 janvier 1936, lors d'une réunion spéciale, le secrétaire fait lecture d'une lettre de démission de Monsieur Ubald Bouvier. Il est en conséquence résolu de nommer conseiller Monsieur Joseph Deslauriers.

Le 1er février 1937, Monsieur Joseph Hébert n'accepte pas sa charge municipale de membre du conseil.

Il est donc résolu que Monsieur Joseph Marc Gatien soit élu conseiller à la place de Joseph Hébert

Le 2 février 1938, Monsieur Georges Blanchard n'accepte pas sa charge de membre du conseil et le conseil nomme Monsieur Blanchard Loiselle pour le remplacer.

Le 1er février 1939, Monsieur Charles Émile Fontaine refuse sa nomination comme membre du conseil vu qu'il a occupé ce poste en 1937. Monsieur Ovila Malo est nommé conseiller pour le remplacer.

Le 8 février 1940, Messieurs Charlemagne Noël et Blanchard Loiselle refusent un nouveau terme à la charge de conseillers.

Le 15 février 1940, une réunion spéciale est convoquée pour remplir les postes vacants à la suite des démissions de deux conseillers. Messieurs Raoul Denis et Joseph Loiselle sont nommés conseillers.

Section de vote

Le 8 janvier 1941

Élection du maire et de 3 conseillers.
Acclamation

Le 3 septembre 1941, le conseil présente un avis de motion spécifiant qu'un règlement sera présenté pour adoption afin de procéder à la division de la paroisse en deux sections de vote.

Le premier novembre 1941, le conseil procède à l'adoption du règlement portant le numéro 129. Vu qu'il y a plus de 350 électeurs dans la municipalité, le règlement divise la municipalité en deux sections de votes. Le premier arrondissement n'est composé de la première concession, plus une partie du rang du Ruisseau situé dans la deuxième concession. L'arrondissement numéro deux est composé de toutes les autres concessions.

Arrondissements électoraux

Le 9 décembre 1942, le conseil donne un avis de motion voulant qu'un règlement soit présenté pour adoption afin de procéder à la division de la municipalité en arrondissements électoraux.

Le 3 mars 1943, le conseil homologue le règlement portant le numéro 136, établissant trois divisions électorales. La première division comprend les lots 1 à 50. La deuxième division comprend les lots 51 à 92. La troisième division comprend les lots 93 à 500.

Le 5 janvier 1944, Monsieur Oswald Richer démissionne de son poste de conseiller municipal. Le conseil suspend sa décision d'accepter cette démission.

Le 2 février 1944, le conseil accepte la démission du conseiller Oswald Richer et convoque une réunion spéciale pour nommer un nouveau conseiller.

Le 16 février 1944, le conseil procède à la nomination d'un nouveau conseiller pour remplacer Monsieur Oswald Richer. Il est proposé que Monsieur Léon Dubuc soit nommé conseiller. Il est proposé que Monsieur Adrien Larivée soit nommé conseiller. Comme suite au vote du conseil, Monsieur Adrien Larivée est élu.

Date de mise en nomination

Le 3 janvier 1945, le conseil engage Adrien Larivée comme portier pour la prochaine élection.

Le 13 février 1945, le conseil donne un avis de motion en vue de présenter un règlement pour modifier la date des mises en nomination.

Les sièges seront numérotés

Le conseil remet sa décision concernant sa décision de numéroter les sièges du conseil.

Le 7 mars 1945, le conseil homologue le règlement portant le numéro 139 dont les dispositions fixent la tenue de l'assemblée des mises en nomination au deuxième mercredi de mai au lieu du deuxième mercredi de janvier. Dans ce règlement, on emploie le nom de Saint-Marc-de-Cournoyer au lieu de Saint-Marc.

Le 7 mars 1945, le conseil demande au ministre des Affaires municipales la permission de numéroter les sièges.

Le 6 juin 1945, le conseil adopte le numérotage des sièges :

Conseiller du village : siège numéro 1

Conseiller du rang des 60 : siège numéro 2

Conseiller du Coin rond : siège numéro 3

Conseiller du rang de la Rivière partie nord : siège numéro 4

Conseiller du Rg. 30 : siège numéro 5

Conseiller du Rg. 14 : siège numéro 6

Le 8 mai 1946, jour de l'assemblée de mise en nomination de 10 h à 12 h.

Ouverture d'un poll (bureau de vote) pour le siège numéro 3, le lundi 13 mai 1946 de 8 h à 18 h. Les candidats en élection sont Messieurs Orphile Préfontaine et Richard Riendeau.

Un jugement annule une élection

Le 6 novembre 1946, une déclaration par la cour de justice informe le conseil que l'élection au siège numéro 3 est nulle.

Le 20 novembre 1946, une élection est tenue pour combler l'absence d'un conseiller au siège numéro 3. Monsieur Orphile Préfontaine est élu contre Monsieur Richard Riendeau.

Période : 1947-1957

Omission de publication

Le 7 juin 1950, le secrétaire ayant omis de faire la publication obligatoire de la tenue d'une élection, cette dernière n'a pas eu lieu le deuxième mercredi de mai. Le lieutenant-

gouverneur en conseil avise la municipalité de la nomination des conseillers Tanguay, Noël et Robert.

Absence d'un électeur

Le 14 mai 1952, lors de la mise en nomination des conseillers pour les sièges numéro 2, 3 et 4, un bureau de vote est ouvert pour une élection au siège numéro 4. Monsieur Jean Paul Beaudry fait remarquer au président d'élection que la mise en nomination de Monsieur Prosper Bissonnette est inacceptable parce que Monsieur Léopold Moreau, son proposeur, n'est pas présent à l'assemblée. Monsieur Beaudry étant le seul candidat, il est déclaré élu par le président d'élection.

Jugement

Le 17 décembre 1952, la cour des magistrats du district de Richelieu annule l'élection de Monsieur Beaudry. Le président d'élection procède à la mise en nomination.

Secrétaire d'élection

Le 7 avril 1954, Madame Jean-Baptiste Noël est nommée secrétaire d'élection

Période : 1957 à 1970

Nomination du secrétaire

Le 4 avril 1961, Monsieur Ophni Dufort est nommé secrétaire d'élection.

Nomination du secrétaire

Le premier avril 1963, Monsieur Paul Bellemare est nommé secrétaire d'élection.

Recensement

Le 2 septembre 1969, le secrétaire est autorisé à faire faire le recensement dans la municipalité.

Changement

Le 26 octobre 1969, la date pour les assemblées de mises en nomination des membres ou d'une partie des membres du conseil étant le deuxième mercredi du mois de mai, elle est changée pour le premier dimanche d'octobre pour être tenue entre 12 h et 14 h.

Résultats d'élection

Le 25 octobre 1970, une élection est tenue pour les sièges numéro 3 et 4.

Le nombre de votes pour : Jean Roger Cinq-Mars, 275 et Jean-Paul Laroche, 249, laissant une majorité de 26 votes.

Le nombre de votes pour le siège numéro 4 : Jean Pierre Léveillé, 288, Normand Fontaine, 245, laissant une majorité de 43 votes pour Léveillé.

Période : 1970 à 1986

Assemblée de mise en nomination

Tenue le 30 et 31 octobre 1971

Monsieur Roger Comtois est élu maire par acclamation.

Messieurs les conseillers René Malo, Maurice Jeannotte et Paul-Émile Leboeuf sont tous élus par acclamation.

Assemblée de mise en nomination

Tenue le 30 et 29 octobre 1972

Monsieur le maire Jean-Pierre Léveillé est élu par acclamation ainsi que messieurs les conseillers, Claude Fontaine et Jean-Roger Cinq-Mars.

Ouverture de nouveaux bureaux de scrutin

Réunion du 4 septembre 1973 :

Le président d'élections est autorisé à l'ouverture d'un 2e bureau de vote dans la salle municipale pour la prochaine élection. Il doit également engager le personnel nécessaire pour le faire.

Assemblée de mise en nomination tenue le 28 octobre 1973

Rapport du président d'élections de la présente assemblée :

À la fin de cette assemblée, le siège de monsieur Maurice Jeannotte a été élu par acclamation. Il y a élection aux sièges du maire ainsi qu'au siège numéro 5 et 6.

Élection tenue le 5 novembre 1973

Rapport d'élection :

Au siège de la mairie, monsieur Roger Comtois remporte avec 418 votes contre monsieur Jules Vary avec 410 votes.

Au siège numéro 5, monsieur Paul-Émile Leboeuf remporte avec 325 votes contre monsieur Robert Richer avec 288 votes.

Au siège numéro 6, monsieur René Malo remporte avec 358 votes contre monsieur Normand Lacoste avec 261 votes.

Assemblée de mise en domination tenue le 27 octobre 1974

La présente est pour pourvoir les postes vacants aux sièges numéro 2, 3 et 5.

Les sièges 2 et 5 sont élus par acclamation.

Une élection sera tenue le 3 novembre 1974.

Élection tenue le 3 novembre 1974

Rapport d'élection :

Au siège numéro 3, monsieur Jean Roger Cinq-Mars l'emporte avec 256 votes contre monsieur Roland Lafrenière, 119 votes.

Messieurs Claude Fontaine et Roland Gatien sont élus par acclamation aux sièges numéro 2 et 5.

Ajout d'un 3e pôle

À sa réunion du 2 juillet 1975, le conseil autorise cet ajout.

Tirage au sort

Considérant que le code municipal a été amendé de manière à ce que le terme du mandat des élus municipaux soit de 4 ans, le conseil procède à un tirage au sort pour les sièges qui devront faire l'objet d'élections à la prochaine assemblée de la mise en nomination.

Assemblée de mise en domination tenue le 31 octobre 1976

Rapport de la réunion

Au siège du maire, monsieur Jean-Pierre Léveillé est élu par acclamation.

Aux sièges numéro 5 et 6, messieurs Germain Richer et René Malo sont élus par acclamation.

Une élection sera tenue au siège numéro un entre messieurs Maurice Jeannotte et Jean-Yves Couillard.

Élections le 6 novembre 1977

Le pourcentage des votes est de 74 pour cent.

Monsieur Maurice Jeannotte la porte avec 424 votes contre monsieur Jean-Yves Couillard, 371.

15 bulletins ont été rejetés.

Assemblée de mise en nomination le 23 octobre 1983

Elle est tenue pour pourvoir les postes vacants au siège du maire ainsi qu'aux sièges des conseillers numéro 1, 5 et 6.

Considérant qu'il y a plus d'un candidat au siège numéro un, il y aura élection.

Élection le 6 novembre 1983

Rapport :

Monsieur Maurice Jeannotte l'emporte avec 470 votes contre Madame Aline Moreau, 319 votes.

Sont élus par acclamation : Monsieur le Maire Frédéric Trépanier et messieurs les conseillers Norbert Chagnon et Germain Richer.

À suivre

Recherche et publication : Jacques Hébert

Publication : 3 décembre 2009

Modification : 27 octobre 2011

Société d'Histoire de Cournoyer

